

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

|                  |   |
|------------------|---|
| Forme du produit | : Mélange                                   |
| Nom du produit   | : LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE |
| Code du produit  | : B30012T                                   |
| Type de produit  | : Bases,Détergent                           |

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

|  |   |
|--|---|
| Catégorie d'usage principal            | : Utilisation industrielle                                |
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Réservé à un usage professionnel.                       |
| Utilisation de la substance/mélange    | : Produit alcalin de nettoyage de la vaisselle en machine |
| Fonction ou catégorie d'utilisation    | : Nettoyant, Dégraissant                                  |

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

THOUY  
Espace Entreprise Le Causse  
BP70539  
81107 CASTRES CEDEX  
Tél +33 (0)5 63 62 70 33 - Fax +33 (0)5 63 62 70 34  
[contact@thouy.net](mailto:contact@thouy.net)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : N°ORFILA : 01 45 42 59 59

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

|  |      |
|--|------|
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A | H314 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1      | H318 |
| Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16               |      |

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Hydroxyde de sodium; 2-phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P404 - Stocker dans un récipient fermé.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit   | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]     |
|---|---|---------|---|
| Hydroxyde de sodium                           | (N° CAS) 1310-73-2<br>(N° CE) 215-185-5<br>(N° Index) 011-002-00-6<br>(N° REACH) 01-2119457892-27 | 10 – 20 | Met. Corr. 1, H290<br>Skin Corr. 1A, H314<br>Eye Dam. 1, H318 |
| 2-phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique | (N° CAS) 37971-36-1<br>(N° CE) 253-733-5<br>(N° REACH) 01-2119436643-39                           | 1 – 5   | Skin Corr. 1A, H314<br>Eye Dam. 1, H318                       |

#### Limites de concentration spécifiques:

| Nom                 | Identificateur de produit   | Limites de concentration spécifiques  |
|---------------------|---|---|
| Hydroxyde de sodium | (N° CAS) 1310-73-2<br>(N° CE) 215-185-5<br>(N° Index) 011-002-00-6<br>(N° REACH) 01-2119457892-27 | ( 0,5 ≤ C < 2) Skin Irrit. 2, H315<br>( 0,5 ≤ C < 2) Eye Irrit. 2, H319<br>( 2 ≤ C < 5) Skin Corr. 1B, H314<br>( 5 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A, H314 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

# LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.   |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets                            | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Brûlures.   |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Provoque des lésions oculaires graves.                            |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                           |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

##### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence     | : Aérer la zone.  |

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Procédés de nettoyage | : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. |
|-----------------------|---|

# LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.  
Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Produits incompatibles : Acides forts.  
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.  
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

#### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| Nom local                | Sodium (hydroxyde de) |
| VME (mg/m <sup>3</sup> ) | 2 mg/m <sup>3</sup>   |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Porter des gants appropriés. des gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes bien ajustables. Fontaine oculaire avec liquide adapté. Éviter le contact avec les yeux. A défaut point d'eau à proximité

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux

#### Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

# LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Apparence  | : Liquide.                 |
| Couleur  | : Incolore.                |
| Odeur  | : Faible.                  |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : > 13                     |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair   | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable.           |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : 1.14 +/-0.01             |
| Solubilité   | : Soluble dans l'eau.      |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)         | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Produit basique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

# LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs corrosives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### 2-phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique (37971-36-1)

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| DL50 orale rat     | > 2000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.  
pH: > 13  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.  
pH: > 13  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Cancérogénicité : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Danger par aspiration : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

#### 2-phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique (37971-36-1)

|                |                                    |
|----------------|------------------------------------|
| CL50 poisson 1 | 3440 mg/l Oncorhynchus mykiss 48 h |
| CE50 Daphnie 1 | 265 mg/l                           |

# LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004. |
|------------------------------|--|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |   |
|---|---|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.   |
| Ecologie - déchets                                      | : Éviter le rejet dans l'environnement.   |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport






Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG   | IATA   | ADN  | RID  |
|---|--|--|--|--|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>   |  |  |  |  |
| UN 3266   | UN 3266  | UN 3266  | UN 3266  | UN 3266  |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                             |  |  |  |  |
| CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.  | CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.                                       | Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s.                                       | CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.                                       | CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.                                       |
| <b>Description document de transport</b>  |  |  |  |  |
| UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydroxyde de sodium), 8, III, (E) | UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydroxyde de sodium), 8, III | UN 3266 Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Hydroxyde de sodium), 8, III | UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydroxyde de sodium), 8, III | UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydroxyde de sodium), 8, III |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                    |  |  |  |  |
| 8   | 8  | 8  | 8  | 8  |

# LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

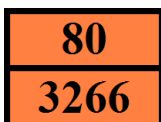
|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>   |   |   |   |   |
| III   | III   | III   | III   | III   |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>   |   |   |   |   |
| Dangereux pour l'environnement : Non  | Dangereux pour l'environnement : Non<br>Polluant marin : Non                      | Dangereux pour l'environnement : Non  | Dangereux pour l'environnement : Non  | Dangereux pour l'environnement : Non  |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles                                    |   |   |   |   |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C5  
Dispositions spéciales (ADR) : 274  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28  
Code-citerne (ADR) : L4BN  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274  
Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E1  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03  
Instructions pour citernes (IMDG) : T7  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP28  
N° FS (Feu) : F-A  
N° FS (Déversement) : S-B  
Catégorie de chargement (IMDG) : A  
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW2  
Tri (IMDG) : SGG18, SG35  
Propriétés et observations (IMDG) : Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

#### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L



# LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 852  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 856  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L  
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A803  
Code ERG (IATA) : 8L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C5  
Dispositions spéciales (ADN) : 274  
Quantités limitées (ADN) : 5 L  
Quantités exceptées (ADN) : E1  
Équipement exigé (ADN) : PP, EP  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C5  
Dispositions spéciales (RID) : 274  
Quantités limitées (RID) : 5L  
Quantités exceptées (RID) : E1  
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T7  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP28  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN  
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU42  
Catégorie de transport (RID) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12  
Colis express (RID) : CE8  
Numéro d'identification du danger (RID) : 80

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement détergents (648/2004/CE): Fiche d'information sur les composants:

| Composant                         | N° CAS     | %       |
|-----------------------------------|------------|---------|
| SODIUM HYDROXIDE                  | 1310-73-2  | ≥10%    |
| PHOSPHONOBUTANETRICARBOXYLIC ACID | 37971-36-1 | 1 - 10% |

Règlement détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:

# LIQUIDE VAISSELLE MACHINE PROFESSIONNELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Composant    | %   |
|--------------|-----|
| phosphonates | <5% |

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| Eye Dam. 1                           | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1             |
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2             |
| Met. Corr. 1                         | Corrosif pour les métaux, catégorie 1                                 |
| Skin Corr. 1A                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A        |
| Skin Corr. 1B                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B        |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2                           |
| H290                                 | Peut être corrosif pour les métaux.                                   |
| H314                                 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée.                                      |
| H318                                 | Provoque de graves lésions des yeux.                                  |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.                              |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.